

Ref : CA2025/18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONCOURS PHOTO « GÉOCINÉMA 2025 - MARCHER »

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 18 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,

Le quorum étant atteint,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le règlement de concours photo « Géocinéma 2025 - Marcher », tel que défini en document ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.

Membres présents	21
Membres représentés	13
Abstention (s)	1
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.
PRÉSIDENCE

Publié le :

20 AVR 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

20 AVR. 2025